



Le Besset, le 11 juillet 2017

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 8 JUILLET 2017

Sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration, une Assemblée Générale Ordinaire de l'APAG s'est tenue le samedi 8 juillet 2017, salle communale de Gumières. Les 43 adhérents, à jour de cotisation 2016, ont été régulièrement convoqués.

Une feuille de présence a recueilli les signatures des personnes présentes ou représentées. Le décompte des participants était le suivant :

- adhérents présents ou représentés	:	<b>22</b>	(dont 5 pouvoirs)
- adhérent(s) absent(s) votant(s) comme la majorité	:	<b>1</b>	(reçus par courrier ou remis le jour de l'AG)
Total		<b>23</b>	

La Présidente a ouvert la séance à 16h10 en présence des membres du Conseil d'Administration. Le secrétariat de séance a été assuré par Claude FERRARI, secrétaire de l'association. L'arrêté des comptes 2016 a été préparé par Geneviève DAMON, Trésorière de l'association.

Le secrétaire de séance rappelle l'ordre du jour et présente un diaporama qui sera adressé à tous les adhérents :

- |  |   |
|--|---|
| - Rapport moral exercice 2016            | - Rapport financier exercice 2016                               |
| - Orientations 2017                      | - Fixation du montant de la cotisation 2017 (?)                 |
| - Nomination de nouveaux administrateurs | - Fixation d'une date pour le prochain Conseil d'Administration |

### I - RAPPORT MORAL (rapport d'activité)

Les objectifs arrêtés lors de la dernière AGO sont rappelés, puis les principales actions enregistrées pendant l'année écoulée sont commentées (*présentation en italique sur le diaporama.pdf pour les adhérents disposant d'un accès à Internet*).

#### 1. Assainissement Non Collectif

- Continuer d'assurer l'interface relationnelle et juridique entre les adhérents de l'APAG et la CALF.  
→ Rappel : Depuis le début de l'année 2016 les conditions d'attribution de l'aide à la réhabilitation des systèmes d'ANC ont été modifiées :
  - le plafond des dépenses subventionnables est passé à 8 500 € (travaux + étude à la parcelle)
  - le montant de la subvention est passé à 60 % du nouveau plafond.
- ✓ *Seules quelques demandes de renseignements ont été enregistrées pour déposer des dossiers au SPANC ou pour consulter des entreprises.*

#### 2. L'EAU :

- Partenaire aux côtés des élus, l'APAG demandera, le moment venu, que soit créée une commission mixte pour traiter ce sujet d'intérêt général.
  - ✓ *D'importants investissements ont été réalisés ces derniers mois par la commune. Un projet d'extension du réseau est actuellement à l'étude. Le point clé restant à valider est le bouclage financier de l'opération.*

### 3. Une nouvelle mission ?

➤ Attribuer à l'APAG un rôle de centrale d'achats (fuel, bois, gaz ...)

✓ *Pas d'avancée concernant cette proposition ...*

➔ 1<sup>ère</sup> résolution : vote du quitus sur le rapport moral ➔ Le quitus est donné à l'unanimité

## II - RAPPORT FINANCIER

Présentation du compte de résultat de l'exercice, du détail des charges et produits et des comptes de bilan à fin 2016. La trésorerie disponible au 01/01/2016 s'élevait à 627.74 €. Le résultat de l'année 2016 est arrêté à hauteur de 13.88 € (91.44 € de recettes - 77.56 € de dépenses). Les disponibilités au 31 décembre 2016 s'élèvent donc à 641.62 € (627.74 € + 13.88 €) qui se répartissent sur deux comptes : CCP (net de frais de tenue de compte) = 179.27 € et Livret A (y compris les intérêts acquis en 2016) = 462.35 €.

➔ 2<sup>ème</sup> résolution : vote du quitus sur le rapport financier ➔ Le quitus est donné à l'unanimité

## III - ORIENTATIONS 2017

➤ Devons-nous poursuivre l'activité de l'APAG ?

➤ Devons-nous la mettre temporairement en sommeil ?

➤ Ou devons-nous la dissoudre ?

➔ 3<sup>ème</sup> résolution : ➔ choix très majoritaire pour la dissolution de l'APAG. Le prochain conseil d'administration concrétisera ce choix en convoquant une AGE (assemblée générale extraordinaire) à l'automne. Cette AGE décidera de la dévolution de la trésorerie (de son affectation).

## IV - FIXATION DE LA COTISATION 2017

➔ 4<sup>ème</sup> résolution : aucune cotisation n'est sollicitée pour 2017 ➔ Adoptée à l'unanimité

## V - NOMINATION DE NOUVEAUX D'ADMINISTRATEURS

Les mandats des administrateurs en exercice se sont terminés le 31 décembre 2016. De nouvelles candidatures sont enregistrées pour gérer les opérations à venir (nomination des membres du Bureau, convocation AGE, publicité ...). Sont candidats :

Colette DEVIN - Louis DURAND - Paul FAURE - Bruno JACQUETIN  
Bernard CRASSOUS - Christian CASSULO - Claude FERRARI

➔ 5<sup>ème</sup> résolution : Toutes les candidatures sont ➔ approuvées à l'unanimité

## VI - FIXATION D'UNE DATE POUR LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs seront informés sur proposition du secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 16h50.

La Présidente de séance  
Christine FERRARI

Le secrétaire de séance  
Claude FERRARI

